

le ministre a dit que le nombre des ventes des voitures neuves a atteint, en mars, 49,000. Tout le monde prédisait l'effondrement de ce marché après l'exposé budgétaire. Au début d'avril, le député de Peterborough a prédit l'effondrement total des ventes d'autos après la mise en vigueur de ces modifications. En dépit des achats par anticipation effectués en mars par des gens qui normalement auraient attendu jusqu'en avril ou en mai, les ventes, en avril, se sont chiffrées par 46,300 voitures neuves. Il n'y a donc pas d'indice d'effondrement.

Il en va exactement de même pour ce qui est des autres articles. Le député demande si ces relèvements d'impôts,—et je suppose qu'il songe aussi aux restrictions concernant le crédit,—ont causé du chômage. Il demande en outre si l'acier, le cuivre et autres matières mis en disponibilité par la diminution des ventes,—dans la mesure où le Gouvernement peut le constater, les ventes n'ont pas diminué de beaucoup,—ont été affectés à des fins de guerre. Eh bien! pour les fins de guerre ou autres, il n'y a, au pays aujourd'hui, ni excédent d'acier ni excédent de cuivre.

En réponse au député de Saskatoon, lorsqu'il était question de la résolution budgétaire, le représentant de Peace-River a demandé si l'expression "autre force motrice" incluait l'énergie musculaire. J'ai répondu par la négative. Il s'agissait d'un cultivateur qui utilisait une lessiveuse actionnée à la main. Comme il dispose maintenant de l'énergie électrique, il projette de se procurer un moteur électrique afin de l'installer sur sa lessiveuse. Bien entendu, les fonctionnaires du Revenu national n'iront pas lui dire qu'il a maintenant une machine à laver électrique. S'il en achète une neuve, la nouvelle taxe s'appliquera évidemment.

**M. Knight:** N'importe qui tant soit peu renseigné sait qu'il est impossible d'actionner à l'électricité une lessiveuse à main de type ancien. Si la ferme abrite quelque génie en mécanique, il y aura peut-être moyen d'actionner la machine à l'aide d'un moteur à essence. Personne n'ignore que, pour utiliser l'énergie électrique, il faut alors acheter une machine à laver neuve. A mon avis, l'adjoint parlementaire simplifie les choses à l'excès.

**M. Sinclair:** Au contraire! Je représente, moi aussi, une vaste circonscription agricole qui bénéficiera sous peu de l'électrification. Je m'étonne sans cesse de l'habileté avec laquelle les cultivateurs et les pêcheurs savent adapter à l'électricité leurs appareils manuels. En tout cas, la chose a peu d'importance.

**M. Knight:** Pourquoi ne vivraient-ils pas dans des huttes de terre!

**M. Fraser:** L'adjoint parlementaire a signalé que j'avais dit que le marché serait saturé de voitures. Il me donnera certainement raison si je souligne que la plupart des fabricants d'automobiles du pays restent en possession de centaines de voitures qu'ils ne peuvent vendre. Tous les marchands de voitures usagées du pays ont en leur possession des autos qu'ils ne sont pas capables de vendre.

**L'hon. M. Abbott:** Les fabricants et les vendeurs se sont très bien tirés d'affaire au cours des quatre ou cinq dernières années. Avant l'exposé budgétaire, on prévoyait peut-être une majoration possible des impôts et on a pu être porté à pousser les fabricants à approvisionner amplement les vendeurs. Je ne suis pas très au courant des faits à ce sujet mais je ne crois pas que la situation soit très grave, ni pour les fabricants ni pour les vendeurs.

**M. Knowles:** Il y a quelques instants, l'adjoint parlementaire a dit à l'honorable député de Rosetown-Biggart qu'on établit une distinction entre les appareils qu'on utilise dans les maisons et ceux qui servent aux restaurants, aux hôtels, etc. Je voudrais savoir si cette distinction n'est établie que quand il s'agit de cuisinières ou de lessiveuses de type différent ou s'il est vrai qu'un poêle qu'on achète pour s'en servir à la maison est assujéti à l'impôt tandis que le même poêle en est exonéré s'il doit être utilisé dans un restaurant.

**M. Sinclair:** D'ordinaire, on n'achète certes pas pour les restaurants les cuisinières ordinaires adaptées aux maisons ou aux appartements. On se procure une cuisinière beaucoup plus grosse qui peut servir dans un restaurant à des fins commerciales. Il en va de même des glacières électriques. S'il s'agit d'un modèle ordinaire de cuisinière électrique, l'article est frappé de l'impôt, même si on l'achète pour l'utiliser dans un restaurant car c'est sans aucun doute un appareil adapté aux maisons ou aux appartements. Les cuisinières et les glacières électriques dont on se sert dans les restaurants et les hôtels ordinaires diffèrent beaucoup de celles qu'on utilise dans les habitations.

**M. Coldwell:** Aujourd'hui dans plusieurs maisons d'appartements on installe des lessiveuses Bendix qu'on met en marche en glissant 25c. dans une fente. Ces machines sont-elles assujétiées à la taxe puisqu'elles servent à l'usage de locataires des appartements? D'autre part, peut-être à une ou deux rues plus loin, il y aura une buanderie automatique munie du même type de lessiveuses, mises en